



## Amende infraction déplacement sans document justificatif conforme

Par **mailin**, le **13/05/2020** à **15:59**

Bonjour,

j'ai effectué un déplacement en oubliant malheureusement mon attestation pour des courses alimentaires. J'ai été contrôlée et verbalisée en ayant mes courses avec moi. (le policier a même vérifié mon cabas)

Je reçois à ce jour la contravention avec une erreur de prénom. Puis-je contester ceci en tant que vice de procédure ou vais-je me retrouver au tribunal?

Ayant l'impression que l'état veut récupérer de l'argent par tous les moyens, je ne sais pas quoi faire.

Par **janus2fr**, le **13/05/2020** à **16:10**

[quote]

Ayant l'impression que l'état veut récupérer de l'argent par tous les moyens, je ne sais pas quoi faire.

[/quote]

Bonjour,

Vous reconnaissez avoir "oublié" votre attestation pourtant obligatoire, la verbalisation est donc justifiée. De la même façon que si vous aviez "oublié" de vous arrêter au feu rouge...

Par **youris**, le **13/05/2020** à **16:16**

bonjour,

l'argent veut peut être récupérer de l'argent mais surtout préserver la santé des français.

dans votre cas, l'infraction n'est pas discutable, il ne vous reste qu'à payer.

salutations

Par **mailin**, le **13/05/2020** à **16:21**

Merci pour votre réponse.